



Plaque vitrocéramique qui ne marche plus

Par **Chewpse**, le **02/02/2021** à **23:55**

Bonjour,

Je loue un appartement depuis 3 mois maintenant. Lorsque je cuisinai, la plaque de cuisson c'est soudainement éteinte. Depuis impossible de la rallumer. Je l'ai laissé refroidir mais rien n'y fait. Pourtant je n'ai jamais fait couler ou déborder quoi que ce soit, l'ancienne locataire m'avait fait par de quelque souci avec cette plaque mais rien de grave. Pour le moment je ne peux donc plus utiliser mes plaques et me retrouve donc bloquée. Est-ce à la charge du propriétaire de changer la plaque si besoin et de la vérifier? La plaque fait bien partie de l'état des lieux, et c'est la première fois que j'ai un souci de ce genre.

Bonne soirée

Par **janus2fr**, le **03/02/2021** à **08:05**

Bonjour,

L'entretien courant et les menues réparations sont à la charge du locataire (décret 87-712), les grosses réparations et le remplacement à la charge du bailleur (sauf si la responsabilité du locataire est engagée).